Isabelle Rivière
Médiatrice

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020 À 2024

La Maison des Possibles
147 Rue du Corps de Garde
44100 Nantes
Tel 07.67.08.35.36
iriviere@mediation-nantes.fr

AVRIL 2025

INTRODUCTION

Médiatrice à Nantes,
j'interviens dans les administrations et les entreprises pour aider à résoudre les conflits relationnels que rencontrent les salariés et dirigeants dans l'exercice de leur activité professionnelle, vis-à-vis de collaborateurs mais aussi vis-à-vis de clients, fournisseurs ou usagers.

Je suis également médiatrice judiciaire à la **Cour d'appel de Rennes**, pour des contentieux prud'homaux, et auprès du **Tribunal Administratif de Nantes**, pour des contentieux entre fonctionnaires et employeurs publics.

Dotée aujourd'hui d'une expérience de plus de 100 médiations réalisées entre 2020 et 2024, j'en dresse le bilan statistique dans les pages qui suivent.

MES DOMAINES D'INTERVENTION

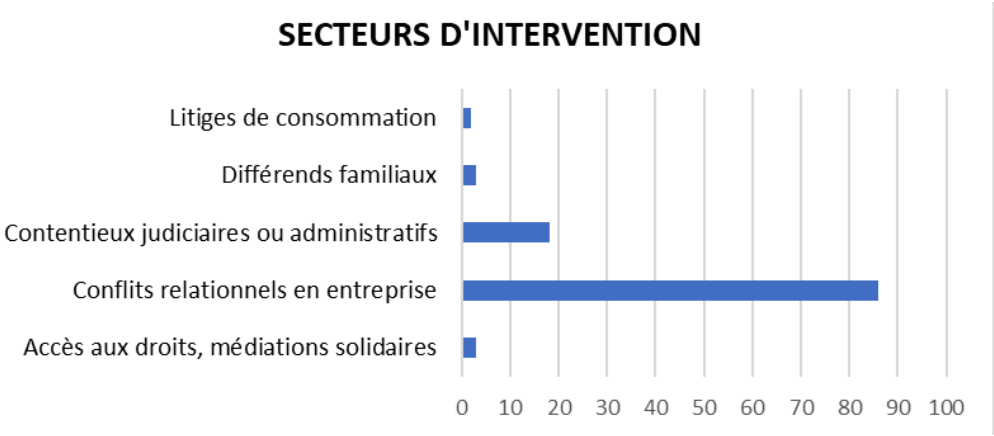

Mes interventions dans le **champ social** représentent **95%** de mon activité.

La plupart du temps, j'interviens à la demande d'un employeur qui souhaite conflier à un tiers extérieur la prise en charge de la situation rencontrée au sein de son établissement.

Les motivations de l'employeur sont nombreuses : il est convaincu que le sujet est un problème humain qui peut se "parler", il a confiance dans ses collaborateurs et veut les garder, il ne veut pas que le conflit s'envenime, le conflit génère des arrêts de travail, le médecin du travail a suggéré une médiation, les partenaires sociaux se sont emparés du sujet, il veut éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse, etc.

Concernant les contentieux judiciaires ou administratifs, la demande de médiation provient du juge.
Le juge propose aux parties de rencontrer un médiateur, libre à eux d'accepter ou non la médiation.

95% des litiges que je traite en médiation sont liés à des différends du travail.

LES RÉSULTATS DES MÉDIATIONS

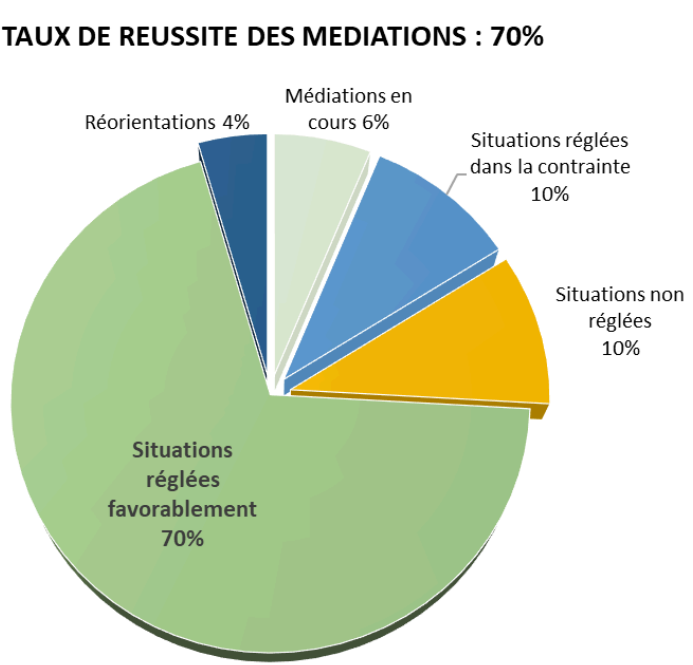

Dans 70% des médiations, les parties trouvent un accord qui met fin définitivement au litige.
Cet accord est celui des parties, librement décidé par chacune des personnes en présence.

La médiation ne règle pas toujours tout. Il n'empêche que faire un pas vers son "opposant" en acceptant d'entrer en discussion avec lui va générer de la prise de conscience, de l'action, voire le début d'un changement.

LES MÉDIATIONS JUDICIAIRES

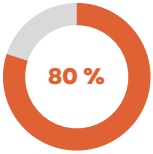

DE SITUATIONS RÉGLÉES ...

... sur les médiations provenant de la **8e chambre sociale de la Cour d'Appel de Rennes**

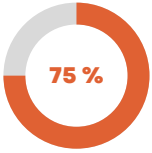

DE SITUATIONS RÉGLÉES ...

... sur les médiations provenant de la **8e et 12e chambre du Tribunal Administratif de Nantes**

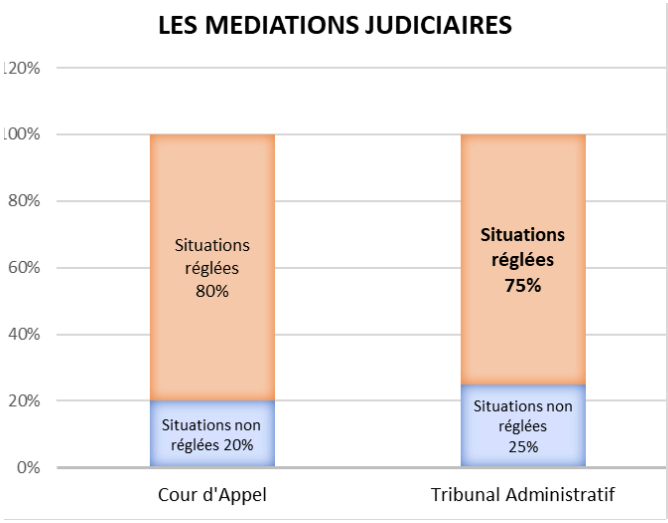

C'est quoi la médiation judiciaire ?

Aujourd'hui, des personnes qui s'adressent à la justice pour qu'elle tranche *en droit* sur l'affaire dont elle est saisie, peuvent être orientées vers un médiateur par le juge, si celui-ci, à la lecture du dossier et au vu de la nature du différend, estime qu'il peut y avoir une chance de discuter (ou re-discuter) pour trouver un accord, dans un délai rapide, en tenant compte des intérêts de chacune des parties.

LA MEDIATION, POUR QUELS LITIGES EN ENTREPRISE ?

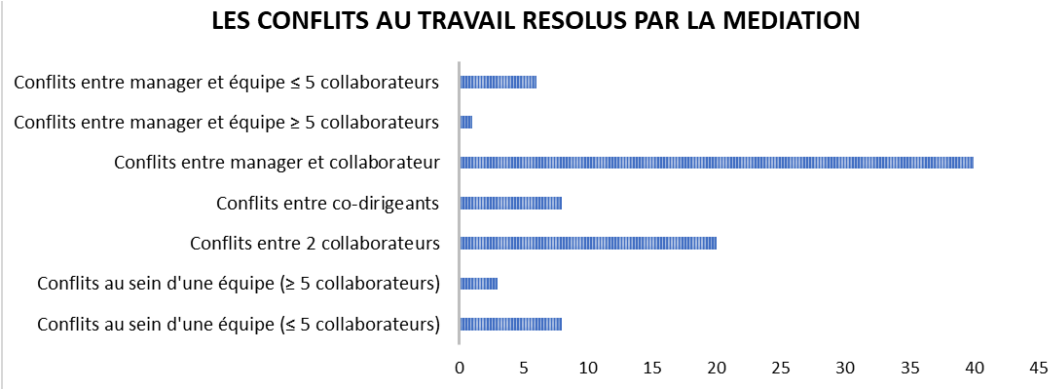

La plupart des litiges pour lesquels je suis mandatée concerne des différends entre un collaborateur et son manager direct.
L'origine de la demande est la plainte du collaborateur, voire son décrochage et son arrêt de travail.
La médiation va permettre de parler des sujets les plus difficiles et, à partir des évènements vécus au travail, de comprendre finalement ce qui s'est joué pour l'un et pour l'autre.
Cela se réalise avec le médiateur qui dirige les échanges, dans la confidentialité la plus totale

Comment se passe concrêtement une médiation ?

1 entretien individuel par partie puis **3 à 4 réunions communes** sont généralement nécessaires et suffisantes pour régler un différend entre 2 personnes et parvenir à des **solutions durables**, directement applicables, car élaborées et validées par les parties elles-mêmes, en responsabilité.

LA DUREE DES MEDIATIONS ET SON COÛT

La médiation est un processus qui suit une méthodologie précise en 4 grandes étapes, d'où l'utilité de **3 à 4 rencontres d'1H30 à 2H** pour déployer l'ensemble du processus et parvenir à une issue favorable.

Le coût moyen d'une médiation d'une durée de 7 heures est de **1 200€.**

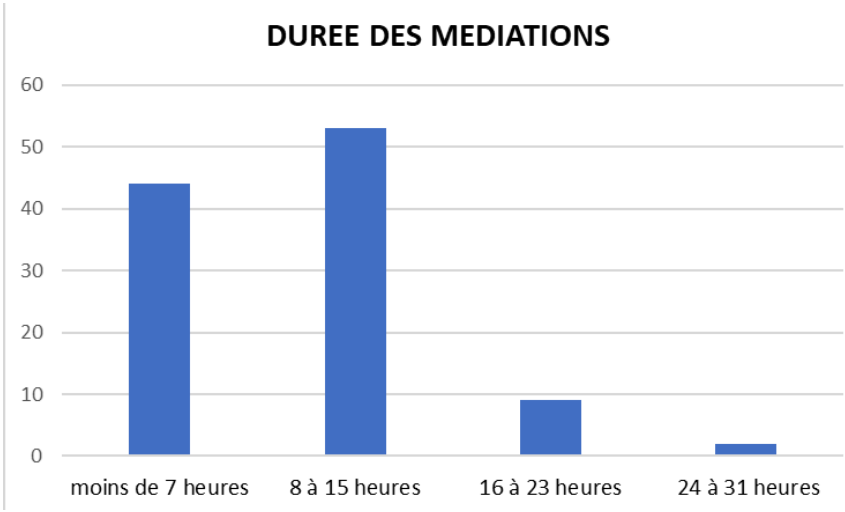

La médiation est un accompagnement court qui se fait sur quelques semaines, voire 3 mois maximum.

LES TÉMOIGNAGES DE NOS CLIENTS

« Je suis satisfaite de cette médiation malgré ma réticence au départ. Isabelle Rivière est très professionnelle, humaine et à l'écoute.

Elle se met à la place de chaque personne afin de la comprendre. Cette médiation m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement de ma collègue. Je conseille vivement la médiation. »

Céline
Agent administratif dans un établissement public

« La médiation conduite par Isabelle Rivière a été très bénéfique. Elle a permis d'apaiser les rancœurs et les incompréhensions accumulées depuis des années entre ma responsable et moi.

Je regrette que cela n'ait pas pu être fait plus tôt ; cela m'aurait permis de mieux apprécier ma hiérarchie pendant ces 6 dernières années, avant de prendre ma retraite.

Le regard impartial et toujours empathique de la médiatrice est très reconstructeur. On se sent grandi après cette période d'ouverture à soi et à l'autre. »

Béatrice
Ancienne cadre dans une entreprise industrielle

Rapport rédigé par Isabelle Rivière sans utilisation des outils d'Intelligence Artificielle génératifs de contenus